

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2015,

une enquête publique unique portant sur la demande de permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter, présentées par la SAS GAZTEAM, relatives au projet de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation, est ouverte du 12 octobre au 13 novembre 2015 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de COMBRAND, lieu d'implantation du projet et de celui des communes de MAULEON, SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE, LA FORET SUR SEVRE, YZERNAY (49) et LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR (85) concernées parmi 18 communes par le plan d'épandage lié à ce projet, installation qui relève des dispositions des chapitres II et III du titre II du livre 1er et le titre Ier du livre V du code de l'environnement et des dispositions du titre II du livre IV du code de l'urbanisme.

Ces demandes, constituées conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement et aux articles 423-1 et suivants du code de l'urbanisme, comportent notamment une étude d'impact unique ainsi que l'avis unique de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de COMBRAND, MAULEON, SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE, LA FORET SUR SEVRE, YZERNAY et LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR, du 12 octobre au 13 novembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de COMBRAND (siège principal de l'enquête), et par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr, dont l'accès est réservé au président de la commission d'enquête ou à l'un des membres de la commission d'enquête et le cas échéant au commissaire enquêteur suppléant.

L'un au moins des membres de la commission d'enquête, composée de M. Bernard ALEXANDRE, président, officier en retraite, de M. Jean-Michel LORIGNE, cadre retraité de l'Equipement, et de M. Jacques LE HAZIF, cadre retraité de l'Equipement, membres titulaires, désignés par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de COMBRAND, MAULEON, SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE, LA FORET SUR SEVRE, YZERNAY et LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR, selon le calendrier suivant :

COMBRAND (siège principal de l'enquête)

- *lundi 12 octobre 2015 de 15 h00 à 18 h00*
- *vendredi 23 octobre 2015 de 15 h00 à 18 h00*
- *jeudi 29 octobre 2015 de 15 h00 à 18 h00*
- *mardi 3 novembre 2015 de 15 h00 à 18h00*
- *vendredi 13 novembre 2015 de 15 h00 à 18 h00*

MAULEON

- *lundi 12 octobre 2015 de 9 h00 à 12 h00*
- *mardi 3 novembre 2015 de 9 h00 à 12 h00*
- *vendredi 13 novembre 2015 de 13 h30 à 16 h30*

SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE (79)

- *lundi 12 octobre 2015 de 9 h00 à 12 h00*
- *vendredi 23 octobre 2015 de 9 h00 à 12h00*
- *vendredi 13 novembre 2015 de 9 h00 à 12 h00*

LA FORET SUR SEVRE

- *lundi 12 octobre 2015 de 10 h00 à 12 h30*

- *mardi 10 novembre 2015 de 10 h00 à 12 h00*
- *vendredi 13 novembre 2015 de 9 h00 à 12 h00*

YZERNAY

- *lundi 12 octobre 2015 de 14 h30 à 17h00*
- *vendredi 23 octobre 2015 de 14 h30 à 17 h00*
- *vendredi 13 novembre 2015 de 9 h00 à 12 h00*

LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

- *lundi 12 octobre 2015 de 14 h00 à 17 h00*
- *jeudi 29 octobre 2015 de 9 h00 à 12 h00*
- *vendredi 13 novembre 2015 de 14 h00 à 17 h00*

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, M. Michel LICHOU, maître de conférences, désigné comme membre suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport unique et les conclusions, au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au bureau de l'Environnement de la Préfecture et en mairie de COMBRAND, MAULEON, SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE, LA FORET SUR SEVRE, YZERNAY et LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Les décisions d'autorisation assorties de prescriptions ou les décisions de refus seront prises par arrêtés du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS GAZTEAM ENERGIE, La Maison Neuve 79140 COMBRAND.

Le résumé non technique de l'étude d'impact unique et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubrique « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).